

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) DES FORFAITS NAVIGO MOIS ET NAVIGO SEMAINE

Ces conditions générales s'appliquent :

- à partir du 20 août 2015 : aux forfaits Navigo Mois vendus à compter du 20 août 2015 et valides à compter du 1^{er} septembre 2015
- à partir du 1^{er} septembre 2015 : à tous les forfaits Navigo Mois
- à partir du 4 septembre 2015 : à tous les forfaits Navigo Semaine.

L'utilisation des forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine est subordonnée à l'acceptation des présentes conditions d'utilisation et à celles de la carte sur laquelle le forfait est chargé.

Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine, créés par le STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France), sont gérés par le GIE Comutitres, ci-dessous dénommé « GIE Comutitres » ou « Agence Navigo Mois et Semaine », en son nom et pour le compte des transporteurs RATP, SNCF et Optile mandataire des opérateurs privés ci-après désignés « les transporteurs ».

Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine sont chargés sur une carte Navigo, Navigo Découverte, Navigo imagine R ou Navigo Annuel, nominative, rigoureusement personnelle et non cessible, propriété du STIF et des transporteurs, ci-dessous désignée « la carte ». Leur utilisation est subordonnée à la connaissance et l'acceptation par le titulaire des présentes conditions d'utilisation.

La dénomination « titulaire » indique nommément la personne dont la photo et le nom/prénom figurent sur la carte Navigo, Navigo Découverte, Navigo imagine R ou Navigo Annuel.

1 PRESENTATION ET UTILISATION

- 1.1 Utilisables dans le cadre de la tarification zonale de la région Île-de-France, les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine permettent de voyager sur les lignes régulières de transport en commun des transporteurs, y compris Orlybus, Roissybus, Noctilien, la Navette « Paris par le train », Filéo ainsi que certaines dessertes locales et Transports à la demande, les trains TER ou Intercités en 2^{ème} classe. Les parcours doivent être intégralement réalisés en Île-de-France. Ils ne sont pas valables sur Orlyval, ni sur le TGV, ni sur les lignes qui n'appliquent pas la tarification francilienne.
- 1.2 Il est possible de souscrire à un forfait « Navigo Mois toutes zones » ou « Navigo Semaine toutes zones » valable sur les zones 1 à 5, ou un forfait Navigo Mois deux zones ou Navigo Semaine deux zones valable sur les zones souscrites, parmi les couples de zones 2-3, 3-4 et 4-5.
- 1.3 Les forfaits Navigo Mois 2-3, 3-4 et 4-5 bénéficient du « dézoning », c'est-à-dire de la possibilité de voyager dans toute la région, quelles que soient les zones souscrites, du samedi à partir de 0h00 au dimanche jusqu'à 23h59, les jours fériés de 0h00 à 23h59, du 15 juillet 00h00 au 15 août à 23h59, et pendant les petites vacances scolaires de la zone C (Toussaint, Noël, hiver et printemps) du lendemain du jour de fin des cours à partir de 0h00 jusqu'à 23h59 la veille du jour de reprise des cours, telles que définies par le Ministère de l'Education Nationale. L'heure prise en considération est l'heure de la validation en entrée du mode de transport emprunté.

1.4 Validité temporelle :

1.4.1 Le forfait Navigo Mois est valable du 1^{er} jour du mois 00h00, au dernier jour du mois 23h59. Pour Noctilien, le forfait Navigo Mois est valable du premier jour du mois à 0h00, au lendemain du dernier jour du mois 6h00. Il est en vente à partir du 20 du mois précédent le mois de validité et jusqu'au 19 du mois de validité.

1.4.2 Le forfait Navigo Semaine est valable du lundi 00h00, au dimanche suivant 23h59. Pour Noctilien le forfait Navigo Semaine est valable du lundi à 00h00, au lundi suivant à 6h00. Il est en vente à partir du vendredi précédent la semaine de validité et jusqu'au jeudi inclus de la semaine de validité.

2 CHARGEMENT ET PAIEMENT DES FORFAITS

2.1 Le prix du forfait est payable au comptant au moment de l'achat.

2.2 Chargement

2.2.1 Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine peuvent être chargés, à l'exclusion de tout autre support, sur la carte Navigo, la carte Navigo Découverte, la carte Navigo Annuel ou la carte Navigo imagine R. Les forfaits ne peuvent être utilisés que par le titulaire de la carte sur laquelle ils sont chargés.

2.2.2 Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine peuvent être chargés :

- dans les guichets et sur les appareils automatiques de vente des transporteurs
- sur le site www.navigo.fr
- chez les commerçants agréés des transporteurs (RATP et entreprises d'Optile)
- sur certains distributeurs automatiques bancaires.

3 CONDITIONS D'UTILISATION DE LA CARTE, PERTE, VOL, CARTE DETERIOREE

3.1 En fonction du support sur lequel le forfait est chargé, se reporter soit :

- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo,
- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo Découverte,
- aux Conditions Générales d'Utilisation du forfait Navigo imagine R,
- aux Conditions Générales d'Utilisation du forfait Navigo Annuel.

3.2 En cas d'oubli de sa carte pour voyager, le titulaire doit acheter des titres de transport. Ceux-ci ne seront pas remboursés.

4 MODIFICATIONS DE ZONES DU FORFAIT, AJOUTS DE FORFAITS ET DE COMPLEMENTS DE PARCOURS

4.1 Modification de zones du forfait :

4.1.1 La modification d'un forfait Navigo Mois ou Semaine en un autre est possible entre les 4 forfaits existants (« toutes zones », 2-3, 3-4, 4-5), pendant toute la validité du forfait, à condition que le tarif du forfait après substitution soit supérieur ou égal au tarif du forfait

initial. Si le tarif du forfait après substitution est strictement supérieur, le client paye la différence.

Les modifications de forfait pour un forfait Navigo dont le prix est inférieur à celui chargé sur la carte ne sont pas autorisées et ne peuvent être traitées que dans le cadre d'un remboursement (cf art. 5).

4.1.2 Les modifications du forfait sont réalisables :

- dans certains comptoirs RATP, ainsi que dans les guichets des transporteurs et sur leurs appareils automatiques de vente,
- sur le site www.navigo.fr (uniquement lorsque la modification du forfait englobe les zones du forfait initial),
- sur certains distributeurs automatiques bancaires (uniquement lorsque le changement de zones englobe les zones du forfait initial).

4.1.3 Les modifications du forfait sont réalisables dès l'achat du forfait et :

- pour le forfait Navigo Mois, jusqu'au 19 inclus du mois de validité
- pour le forfait Navigo Semaine, jusqu'au jeudi de la semaine de validité

4.2 Ajouts de forfaits

4.2.1 Il est possible d'ajouter à un forfait Navigo Mois ou Semaine 2-3, 3-4 et 4-5, Améthyste ou Navigo Solidarité Mois ou Semaine 2-3, 3-4 et 4-5 déjà chargé sur une carte, un autre forfait Navigo Mois ou Semaine 2-3, 3-4 et 4-5 valable sur des zones ou une période complémentaires.

4.2.2 Les tarifs et conditions d'achat sont les mêmes pour un forfait Navigo Mois ou Navigo Semaine s'il est acheté en ajout d'un forfait déjà présent sur la carte ou s'il est acheté isolément. En particulier, un Navigo Mois en ajout d'un autre forfait peut être acheté jusqu'au 19 du mois de validité et un Navigo Semaine en ajout d'un autre forfait peut être acheté jusqu'au jeudi de la semaine de validité.

4.3 Chargement d'un complément de parcours

Le complément de parcours s'appuie toujours sur un forfait Mois et Semaine 2-3, 3-4 ou 4-5 en cours de validité. Il permet, sur les parcours ferrés (RER RATP, SNCF Transilien) hors des zones de validité du forfait, de ne payer que le complément correspondant à la part du trajet effectué en dehors des zones du forfait chargé. Le complément de parcours acheté est chargé directement sur la carte avant d'être validé lors du premier passage au valideur. C'est un billet à usage immédiat non échangeable et non remboursable. Il a la priorité absolue, dès la première validation, sur les autres titres chargés de la carte. Il doit être impérativement validé dans un délai de 3 heures à partir de son achat. Il est ensuite valable pendant 3 heures à partir de sa première validation. Il n'est possible d'acquiescer qu'un seul complément de parcours à la fois, pas d'aller-retour et pas de carnet. Il n'est pas valable sur le réseau bus, y compris Noctilien, ni sur le réseau tramway. Il est vendu uniquement dans la gare d'origine du parcours à effectuer.

4.4 Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine peuvent être utilisés conjointement à un abonnement de travail des réseaux TER et Intercités (hors TGV) délivré par la SNCF, pour les parcours entre une gare située hors Île-de-France et une gare en Île-de-France dont l'extrémité en province est située à moins de 75 km de la gare tête de ligne parisienne. Ils peuvent également être utilisés conjointement à un abonnement « Forfait » pour les parcours entre une gare située hors Île-de-France et une gare en Île-de-France.

5 REMBOURSEMENT DES FORFAITS NON UTILISES

- 5.1 Les forfaits Navigo Mois et Navigo Semaine non utilisés peuvent être complètement ou partiellement remboursés dans les conditions suivantes :
- le remboursement est complet si le forfait est annulé avant le début de validité du forfait.
 - le remboursement est partiel (50%) si le forfait est annulé dans les 10 premiers jours du mois de validité (forfait Navigo Mois) ou dans les 2 premiers jours de la semaine de validité (forfait Navigo Semaine), pour raison de maladie, de licenciement, ou de changement imposé de lieu de travail.
- 5.2 L'annulation des forfaits est réalisable dans les guichets des transporteurs et dans certains comptoirs RATP. Un justificatif d'annulation est remis au titulaire.
- 5.3 La demande de remboursement accompagnée du justificatif d'annulation remis au guichet et, selon le motif invoqué par le titulaire, de la pièce justificative (arrêt de maladie, certificat patronal de licenciement ou de changement imposé de lieu de travail) doit être envoyée par le titulaire du forfait au transporteur qui a réalisé l'annulation :
- soit à RATP – Service clientèle – TSA 81250 - 75564 Paris Cedex 12
 - soit à SNCF – Relations clientèle SNCF Transilien – TSA 21262 – 75564 Paris Cedex 12
- 5.4 Le remboursement est réalisé par lettre chèque ou en Bons Voyages Transilien sous 18 jours ouvrés.

6 INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées font l'objet d'un traitement automatisé dont la finalité est la gestion des forfaits, et des cartes Navigo. Elles dépendent de la carte sur laquelle le forfait est chargé. Se reporter soit :

- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo
- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo Découverte
- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo imagine R
- aux Conditions Générales d'Utilisation de la carte Navigo Annuel.

7 APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le STIF et les transporteurs se réservent le droit de faire évoluer les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Dans ce cas, les nouvelles conditions générales seront portées à la connaissance des clients par voie de publication au recueil des actes administratifs du STIF, ainsi que par voie d'affichage dans les bus et/ou les gares et/ou les stations et/ou les tramways et/ou les sites internet navigo.fr, optile.com, ratp.fr, transilien.com.